



**MINISTRE DES MINES**

*Le Ministre*

**ARRETE MINISTERIEL N° 0700/CAB.MIN/MINES/01/2012 DU 13 DEC 2012  
PORTANT RENOUELEMENT D'AGREMENT D'UNE ENTITE DE TRAITEMENT  
D'HETEROGENITE, CATEGORIE B, DANS LA PROVINCE DU KATANGA  
AU PROFIT DE LA SOCIETE KATANGA METAL SPRL**

---

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f, et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier; spécialement ses articles 10, 81 à 83 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier ;

Vu l'Ordonnance n° 12/007 du 11 juin 2012 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des Ministres, spécialement son article 1<sup>er</sup> B points 6 et 14 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/004 du 28 avril 2012 portant nomination des Vice Premiers Ministres, des Ministres, d'un Ministre Délégué et des Vice Ministres ;

Vu, tel que modifié et complété à ce jour, l'Arrêté interministériel n° 0249/CAB.MIN/MINES/01/2010 et 042/CAB/MIN/FINANCES/2010 du 05 mai 2010 portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère des Mines ;

Vu, tel que modifié et complété à ce jour, l'Arrêté ministériel n° 3163/CAB.MIN/MINES/01/2007 du 11 août 2007 portant réglementation des activités de l'entité de traitement et de l'entité de transformation des substances minérales ;



Considérant la demande de renouvellement d'agrément au titre d'entité de traitement d'hétérogénite dans la Province du Katanga introduite en date du 19 octobre 2012 par la société **KATANGA METAL SPRL** et les pièces requises y jointes ;

Sur avis favorable de la Direction des Mines ;

### **ARRETE :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le renouvellement d'agrément au titre d'Entité de traitement d'hétérogénite, Catégorie B, est accordé à la société **KATANGA METAL SPRL** dont références ci-dessous :

- Adresse : 191, av. Kapenda, Ville de Lubumbashi, Province du Katanga
- Nouveau Registre de Commerce : 10193 / Lubumbashi
- Numéro d'Identification Nationale : 6 – 12 – N 48669 F
- Numéro de Compte bancaire à la BIAC : 330.412.703.01-71.

Le présent agrément est octroyé pour une durée de deux (02) ans, renouvelable pour la même durée.

#### **Article 2 :**

La société **KATANGA METAL SPRL** peut conclure des contrats de vente des substances minérales issues du traitement d'hétérogénite ou des concentrés avec des partenaires de son choix tant sur le territoire national qu'à l'étranger. Toutefois, l'exportation desdites substances est soumise à l'autorisation du Ministre ayant les Mines dans ses attributions.

#### **Article 3 :**

La société **KATANGA METAL SPRL** est tenue d'acheter l'hétérogénite uniquement auprès des personnes physiques et/ou morales de droit congolais, détentrices d'une carte de négociant en cours de validité.

